



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

OBJET : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu les lois de finances annuelles,

Vu l'état n° 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices

Considérant le rapport de Monsieur le Maire expliquant que les bases et les taux ont été réévalués suite à la réforme,

Considérant les taux de 2018,

- Taxe d'habitation : 11.60%
- Taxe sur le foncier bâti : 4.84%
- Taxe sur le foncier non bâti : 119.41%

Considérant qu'il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2019, par rapport à 2018, soit :

- Taxe d'habitation : 11.60%
- Taxe sur le foncier bâti : 4.84%
- Taxe sur le foncier non bâti : 119.41%

- **de percevoir** les produits correspondants et de les inscrire au BP 2018 comme figurant dans le tableau suivant :

Taux votés	Base imposition prévisionnelle 2019	Produit correspondant 2019
11.60%	369 200	42 827.2
4.84%	210 600	101 93.04
119.41%	10 200	121 79.82
	Produit attendu	65 200

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

Pour copie certifiée conforme.

Fait et délibéré le 27 mars 2019

Publiée le : 1 avril 2019

Le Maire

Transmis au contrôle de légalité le : 1 avril 2019

Le Maire de La Ville certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément aux articles L2121-11 et L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales
Le **Maire**,

Nombre de conseillers

-En exercice: 10

-Présents : 9

-Votants : 9

-Absents : 1